

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBRAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 008-414/12/CC

■ Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins à Marseille, 13ème arrondissement

DEASV 12/8087/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin d'apporter une réponse aux problèmes d'inondation et d'assainissement des quartiers de la Grave et des Médecins, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole conduit un projet de desserte mixte, desserte sanitaire au titre de ses compétences propres, et desserte pluviale par convention avec la Ville de Marseille.

Le principe de cette opération mixte a été approuvé par le Conseil Municipal de Marseille par délibération 00/0117/EHCV du 28 février 2000.

Cette opération a fait l'objet d'une enquête publique du 24 septembre au 26 octobre 2007, d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pris le 8 octobre 2008 et d'un arrêté d'autorisation et de Déclaration d'Intérêt Général au titre du Code de l'Environnement pris le 25 novembre 2009.

Pour la partie sanitaire de cette opération, les travaux envisagés consistent en la pose d'environ 3 km de canalisation eaux usées et la réfection du poste de refoulement des eaux usées dit « Bara ». Le montant prévisionnel de la partie sanitaire de cette opération est estimé à 2 000 000 euros.

Par délibération AGER/022-187/11CC du 28 mars 2011, le Conseil de la Communauté a approuvé la création d'une nouvelle autorisation de programme (Opération 2011/00177 – Desserte sanitaire de la Grave), dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2011, d'un montant total de 2 000 000 euros, pour réalisation des travaux sanitaires de cette opération.

Afin de permettre le lancement des marchés, nécessaires à la réalisation des travaux, dès la finalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises des premières tranches de travaux, il convient d'affecter l'autorisation de programme de cette opération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- L'Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2008 portant Déclaration d'Utilité Publique de l'opération,
- L'Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2009 portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et Déclaration d'Intérêt Général pour l'opération,
- La délibération AGER/022-187/11CC du 28 mars 2011, approuvant la création d'une nouvelle autorisation spécifique de programme (Opération 2011/00177 – Desserte sanitaire de la Grave), dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2011, d'un montant total de 2 000 000 euros, pour réalisation des travaux sanitaires de cette opération.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de permettre le lancement des marchés relatifs à la réalisation des travaux dès la finalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises et acquisition des emprises foncières nécessaires par la Ville de Marseille,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme de 2 000 000 euros, pour la réalisation des travaux sanitaires de la desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de tout autre organisme.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique F110 - Nature 2031 et 231520 – Opération 2011/00177.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Pour l'Année 2012 : 100 000 euros
Pour l'Année 2013 : 555 000 euros
Pour l'Année 2014 : 900 000 euros
Pour l'Année 2015 : 345 000 euros
Pour l'Année 2016 : 100 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Eau et à l'Assainissement

Christian AMIRATY

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI